

Département du CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Syndicat des Eaux de la Haute-Artense
15270CHAMPS-SUR-TARENTE-MARCHAL

Syndicat des Eaux de la Haute-Artense

Séance du vendredi 12 décembre 2025

Date de la convocation: 08/12/2025

**Membres en
exercice : 7**

*douze décembre deux mille vingt-cinq à 15 heures 30 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur DANIEL
CHEVALEYRE,*

Présents : 6

Votants: 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Monsieur DANIEL CHEVALEYRE, Madame Chrystèle
SERRE, Monsieur Philippe VIALLEIX, Monsieur Marien
TOURNAIRE, Monsieur Christophe BONHOMME, Madame Martine
MONCOURIER

Représentés:

Excusés:

Absents: Monsieur Dominique VOLPE

secrétaire de séance : Monsieur Philippe VIALLEIX

Objet: Dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2026 - DE_2025_034

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions relatives à la procédure budgétaire contenues dans la Loi n°88-13 du 05 janvier portant amélioration de la décentralisation et notamment la possibilité donnée au Président d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

En effet, dans l'attente du vote du budget primitif, le Président peut, sur autorisation du Conseil Syndical, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédit de la dette).

Ainsi et dans le souci d'une gestion efficace des finances syndicales, le Président sollicite cette autorisation.

Il précise, en parallèle, que les articles suivants figureront aux tableaux des Restes à Réaliser, à savoir :

Section d'investissement en dépenses :

- 2315-19 : AEP vote pour 350 000,00 € soit 25% 87 500,00 €
- 2155-20 : Achat de Matériel et Outillage vote pour 18 000,00 € soit 25% 4 500,00
- 2182-20 : Achat de Matériel de Transport vote pour 18 000,00 € soit 25% 4 500,00 €
- 2182-20 Achat de matériel de transport vote pour 15 000,00 € soit 25 % 3 750,00 €

Date de transmission de l'acte: 16/12/2025
Date de réception de l'AR: 16/12/2025
015-251500542-DE_2025_034-DE
A G E D I

- 2183-20 : Achat de matériel bureau/ informatique vote pour 2 000,00 € soit 25 % 500,00 €
- 201-21 : Numérisation des plans du réseau vote pour 72 000,00 € soit 25 % 18 000,00 €
- 2031-22 : Schéma directeur alimentation eau potable frais d'études vote pour 15 000,00 € soit 25% 3 750,00 €
- 2315-22 : Schéma directeur installation comptage, sectorisation vote pour 261 000 € soit 25 % 65 250,00 €
- 21311-24 : Restructuration bâtiment rte de Sarran-Champs : bâtiment pour 35 000,00 € soit 25% 8 750,00 €
- 2313-24 : Restructuration bâtiment rte de Sarran- Champs pour 200 000,00 € soit 25 % 50 000,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, :
autorise le Président à appliquer l'article 15 de la Loi n°88-13 du 05 janvier pour les chapitres budgétaires 201, 203, 21 et 23 dans la limite des sommes inscrites au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Président,
Daniel CHEVALEYRE.

Le secrétaire de séance,
Philippe VIALLEIX.